



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/405

Le 24 janvier 2007

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 9 des radiocommunications

- **Approbation de 2 nouvelles Recommandations et de 4 Recommandations révisées**

Dans la Circulaire administrative CAR/220 en date du 6 octobre 2006, 2 projets de nouvelle Recommandation et 4 projets de Recommandation révisée ont été présentés pour approbation, conformément à la Résolution UIT-R 1-4 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant l'approbation de ces Recommandations ont été satisfaites le 6 janvier 2007. Douze administrations ont répondu en faveur de l'approbation de ces Recommandations.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous en trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire les titres ainsi que les numéros qui leur sont attribués.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 9 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R F.1336-2

Doc. 9/BL/23

Diagrammes de rayonnement de référence des antennes équidirectives, sectorielles et autres antennes des systèmes du type point à multipoint, à utiliser pour les études de partage dans la gamme de fréquences comprise entre 1 et environ 70 GHz

Recommandation UIT-R F.1777

Doc. 9/BL/24

Caractéristiques des systèmes de radiodiffusion télévisuelle en extérieur (TVOB), de reportages d'actualités par satellite (ENG) et de production électronique sur le terrain (EFP) du service fixe à utiliser pour les études de partage

Recommandation UIT-R F.1566-1

Doc. 9/BL/25

Limites de qualité de fonctionnement pour la maintenance de systèmes hertziens fixes numériques fonctionnant dans des conduits et sections internationaux fondés sur les hiérarchies numérique plésiochrone ou synchrone

Recommandation UIT-R F.1668-1

Doc. 9/BL/26

Objectifs de qualité en matière d'erreur applicables aux liaisons hertziennes fixes numériques réelles utilisées dans des conduits et des connexions fictifs de référence de 27 500 km

Recommandation UIT-R F.386-7

Doc. 9/BL/27

Dispositions des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes fonctionnant dans la bande des 8 GHz

Recommandation UIT-R F.1778

Doc. 9/BL/28

Conditions d'accès aux canaux de transmission pour les systèmes adaptatifs en ondes décimétriques du service fixe